
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mai 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA17 08 0281

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 mai 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0282

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0283

Soumis procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

Proposé par Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0284

Première période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h 45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Roger Lebel, 1968, rue Saint-Germain:

- Passage pour piéton sur Poirier et Saint-Germain : pourrait-on mettre une affiche au milieu pour aider au passage des piétons.

Réponse (Alan DeSousa) : La demande sera transmise au Comité de circulation (GDC 16 336 868).

Madame Sabiha Djebbar, coordonatrice de l'Association des propriétaires de Bois-Franc, 2500, rue des Nations, bureau 201 :

- Programme de contrôle des moustiques.

Réponse (Alan DeSousa) : Le directeur des Travaux publics, monsieur François Lapalme peut vous rencontrer.

- Poubelles : Y aura-t-il des avis pour ceux qui ne respectent pas la réglementation?

Réponse (Alan DeSousa) : Les inspecteurs sont chargés de faire respecter la réglementation. Si vous avez des endroits précis à nous indiquer, n'hésitez pas à les nous les communiquer.

- Des voitures traversent sur le boulevard Cavendish et prennent les rues du Bois-Franc pour aller sur le boulevard Marcel-Laurin. Il y a trop de circulation sur la rue du Chinook. Pas de lumières, dangereux, pas de passages piétons sur la rue du Chinook, au niveau de la rue des Nations.

Réponse (Alan DeSousa) : Des mesures ont été prises au cours des années pour ralentir la circulation (saillies, bollards, piste cyclable, etc.).

Réponse (Francesco Miele) : Il est utopique de fermer un secteur. Plus il y a d'accès, plus la circulation se dilue.

Monsieur René Tinawi, 2890, rue Gaétan-Labrière :

- Prend note que le règlement sur les lieux de culte ait été retiré. Il aurait souhaité un référendum sur les lieux de culte. Le règlement devrait tenir compte des données sociodémographiques de Saint-Laurent en proportion avec la population.

Réponse (Alan DeSousa) : Se rend disponible pour le rencontrer à ce sujet.

Monsieur Ruben Azcona, 1165, rue Élizabeth :

- Stationnement aux abords de son immeuble est pire qu'avant les changements.

Réponse (Alan DeSousa) : demande au citoyen de laisser ses coordonnées pour que nos services puissent entrer en contact avec lui.

Monsieur Jacques Doucet, 1152, rue Élizabeth :

- Stationnement difficile avec le déneigement.

Réponse (Alan DeSousa) : demande au citoyen de laisser ses coordonnées pour que nos services puissent entrer en contact avec lui.

Monsieur Alfredo Tarabuta, 1140, rue Crevier

- Dépose une pétition sur les marges latérales.

Madame Paulette Ferrazzano, 2330, rue Decelles

- Remercie d'avoir reconsidéré la question sur les lieux de culte. Quelles sont les autres étapes?

Réponse (Alan DeSousa) : Les formules restent à déterminer. Un avis de motion a été présenté aujourd'hui afin d'éviter que les lieux de culte s'installent dans les écoles.

Monsieur Victor Bento, 1053, rue Dutrisac

- Relit la pétition déposée à la dernière séance et veut une réponse (SRRR).

Réponse (Alan DeSousa) : L'objectif de l'arrondissement était de protéger les résidents.

Réponse (Francesco Miele) : Cette pétition ne peut à elle seule renverser les décisions prises par le conseil. Nous devons faire une validation du côté municipal.

Madame Georgette Dahan, 725, place Fortier, app. 608

- Sécurité des piétons : ne sont pas sécurisés car les cyclistes qui ne respectent pas la réglementation, roulent sur les trottoirs. La ville prévoit-elle des mesures pour protéger les piétons?

Réponse (Alan DeSousa) : Les cyclistes ne devraient pas aller sur le trottoir. Des campagnes de sensibilisation sont faites.

Monsieur Berj Merdjanian, 647, boulevard Décarie :

- Remercie le Conseil pour l'appui dans la demande pour la création d'une SDC.

Madame Lu Torres, 2440, rue Gold app. ? :

- Vol de vélos : pouvez-vous prendre des mesures? Peut-être installer plus de supports à vélos et des caméras de surveillance?

Réponse (Alan DeSousa) : Il existe plusieurs autres moyens de prévention comme le burinage, les cadenas, etc.

CA17 08 0285

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500012) :

CONSIDÉRANT	que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
CONSIDÉRANT	l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2017, Semaine de la sécurité civile.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0286

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500009) :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, Journée internationale des familles;
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
CONSIDÉRANT	que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 21 mai 2017, Semaine québécoise des familles, sous le thème « L'expérience famille sous la loupe ».
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0287

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500007) :

- ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
- CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai, Journée internationale de la diversité biologique et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0288

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500008) :

- ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1^{er} au 7 juin ;
- CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;
- CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2017, Semaine québécoise des personnes handicapées et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0289

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500010) :

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 4 au 10 juin 2017, Semaine de la municipalité;
- CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;
- CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 4 au 10 juin 2017, Semaine de la municipalité;

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0290

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500011) :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2017, Semaine canadienne de l'environnement et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, Journée mondiale de l'environnement.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce deuxième jour de mai deux mille dix-sept.

CA17 08 0291

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058013 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de trois jardins communautaires universellement accessibles - Soumission 17-023.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises J. Piccioni inc.	157 118,83 \$
Techniparc (div.9032-2454 Québec inc.)	204 177,99 \$
LV Construction	260 777,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises J. Piccioni inc** le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de trois jardins communautaires universellement accessibles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 157 118,86 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0292

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378012 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de l'espace vert au pourtour du lac « D » - Soumission 17-019.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Lanco aménagement inc.	1 799 544,74 \$
Unigertec	2 241 903,74 \$
Aménagements Sud-Ouest	1 460 234,34 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lanco aménagement inc** le contrat pour l'aménagement de l'espace vert au pourtour du lac « D » (Bassin du Suroît), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 799 544,74 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0293

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177550005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire durant les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique - Soumission 17-508.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	55 692,63 \$
GHD Consultants ltée	59 173,64 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **SNC-Lavalin GEM Québec inc.** le contrat pour les services professionnels d'un laboratoire durant les travaux de réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **55 692,63 \$**, sous la supervision de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0294

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593009 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues - Soumission 17-514.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoit construction inc.	59 770,85 \$
Location Lordbec inc.	69 947,95 \$

Les entreprises JCGF inc.	78 630,31 \$
Construction Camara	85 175,14 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **R. Benoit construction inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 59 770,85 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
2. D'autoriser le retour en appel d'offres sur invitation une fois que la somme maximale du présent contrat sera dépensée.
3. D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0295

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour un an - Soumission 17-15865.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Pépinière Jardin 2000 inc.	153 434,14 \$
Entreprises Michèle et Angelo Cardillo Itée	157 515,75 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Jardin 2000 inc.** le contrat pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 153 434,14 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0296

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la coordination du concours de design urbain visant la création du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse - Soumission 17-510.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Emeric Boucher	27 938,93 \$	45,95

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Emeric Boucher** le contrat pour la coordination du concours de design urbain visant la création du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 27 938,93 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0297

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'élagage cyclique pour l'année 2017 - Soumission 17-16011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
3087-5520 Québec inc. (Marcel Martel services d'arbres)	164 115,32 \$
Arbo-Design inc.	466 683,53 \$
Arboriculture Beauce inc.	520 649,34 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **3087-5520 Québec inc.(Marcel Martel services d'arbres)** le contrat pour les travaux d'élagage cyclique pour l'année 2017, (volet 2) aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 164 115,32 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De rejeter les volets 1 et 3 de la soumission 17-16011 et d'autoriser le retour en appel d'offres public.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0298

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378016 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2017 - Soumission 17-015.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
La compagnie Meloche inc.	1 939 504,53 \$
Roxboro excavation inc.	2 198 935,83 \$
Ali excavation inc.	2 750 009,41 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 960 745,19 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La compagnie Meloche inc.** le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 939 504,53 \$, et autoriser une dépense de 31 032,07 \$ pour les services professionnels en vertu de l'entente cadre 1186516, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0299

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues - Soumission 17-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
La compagnie Meloche inc.	3 604 793,44 \$
Roxboro excavation inc.	4 026 802,60 \$
Groupe TNT	4 370 123,54 \$
Construction Bau-Val inc.	4 377 274,27 \$
Ali excavation inc.	5 734 339,75 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La compagnie Meloche inc** le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **3 604 793,44 \$**, et autoriser une dépense de 57 676,70 \$ pour des services professionnels en vertu de l'entente-cadre 1186516, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0300

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2017 – Soumission 17-011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
EFEL Experts-conseils inc.	240 818,02 \$	5,35
WSP Canada inc.	262 537,77 \$	4,82

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **EFEL Experts-conseils inc.** le contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **240 818,02 \$**, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0301

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378017 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2017 - Soumission 17-017.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Uniroc construction inc.	1 232 449,74 \$
La compagnie Meloche inc.	1 318 588,05 \$
Roxboro excavation inc.	1 467 689,55 \$
Les entreprises Bucaro	1 992 441,50 \$
Ali excavation inc.	2 983 101,32 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Uniroc construction inc.** le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 232 449,74 \$**, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0302

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549008 relatif à l'octroi d'un contrat pour la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres pour une période de quatre ans - Soumission 17-15978.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises Daniel Robert inc.	389 661,77 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	436 046,77 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	498 416,63 \$
Les terrassements Multi-Paysages	618 754,98 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises Daniel Robert inc.** le contrat pour la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres pour une période de quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **389 661,77 \$**, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0303

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549009 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2017 - Soumission 17-15722.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
7762763 Canada inc.	97 035,45 \$
Émondage SBP	106 553,08 \$
Marcel Martel services d'arbres	111 368,63 \$
Arboriculture de Beauce inc.	122 965,76 \$
9187-8447 Québec inc. (Services d'entretien d'arbres Viau)	127 823,46 \$
Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Itée	212 197,86 \$
Paysagiste Martel inc.	213 295,87 \$

ATTENDU que la soumission déposée par Élagage DJR a été rejetée parce que non-conforme ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **7762763 Canada inc.** le contrat pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **97 035,45 \$**, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0304

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549010 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entretien horticole en trois volets pour l'année 2017 - Soumission 17-16032.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée	215 175,35 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée** le contrat pour les travaux d'entretien horticole en trois volets pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **215 175,35 \$**, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0305

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121009 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enregistrement et la diffusion de séances du conseil d'arrondissement.

ATTENDU que, dans le but de favoriser et de susciter la participation des citoyens aux travaux du conseil, il a été décidé de leurs offrir la possibilité de suivre en direct, sur le web, les séances ordinaires du conseil;

ATTENDU que la diffusion sur le web des séances du conseil permettra aux citoyens de se familiariser avec tout ce qui concerne l'aspect démocratique et décisionnel de la gestion municipale;

ATTENDU que l'organisme sans but lucratif WEBTV.COOP utilise pour la majorité des arrondissements de la Ville de Montréal l'unité multi-caméra (3 caméras) pour la webdiffusion de leurs séances du conseil ;

ATTENDU que la webdiffusion permettra aux citoyens de suivre en direct les séances du conseil dans le confort de leur foyer au moment le plus approprié pour eux et de développer un intérêt pour les affaires de leur arrondissement ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à l'organisme sans but lucratif WEBTV.COOP (Coop de solidarité Webtv), un contrat de gré à gré pour l'enregistrement et la diffusion de sept (7) séances du conseil d'arrondissement, prévues entre le 1er juin et le 31 décembre 2017, pour un montant maximal de 17 246,25 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0306

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679004 relatif à une dépense en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour l'année 2017- Entente-cadre 951328.

ATTENDU la résolution numéro CE14 0622 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 23 avril 2014 et concluant des ententes cadres avec Recyclage Notre- Dame inc. pour la fourniture de service de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une durée de trois ans;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 160 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA17 08 0307

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176275003 relatif à une dépense en faveur d'UBA inc., pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2017 - Entente-cadre 1177548.

ATTENDU la résolution CM17 0053 adoptée par le conseil municipal le 23 janvier 2017 afin de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 33 838,55 \$ en faveur d'UBA inc. pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2017, en vertu de l'entente-cadre 1177548.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0308

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593002 relatif à une dépense pour la réalisation du programme Mon école écolo 2017 sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires.

ATTENDU que le programme Mon école écolo a été mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU que pour la quatorzième année d'existence du programme, l'Arrondissement, en collaboration avec l'organisme VertCité, souhaite organiser des ateliers sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires;

ATTENDU que les écoles inscrites au programme Mon école écolo 2017, bénéficieront d'une trousse clé en main, leur permettant d'améliorer leur participation aux collectes des matières résiduelles et ainsi, encourager l'implantation de la collecte des matières organiques dans les écoles;

ATTENDU que le programme cible toutes les écoles primaires et secondaires francophones et anglophones, publiques et privées, situées sur le territoire, pour un potentiel de 10 à 15 écoles;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 15 000 \$ en faveur VerCité pour la réalisation du programme Mon école écolo 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

CA17 08 0309

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058010 relatif à un montant additionnel de base et un montant additionnel de contingences, au contrat octroyé pour l'exécution des travaux de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand - Soumission 16-011.

ATTENDU la résolution CA16 080494 adoptée le 6 septembre 2016 par le conseil d'arrondissement pour accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, pour une somme maximale de 5 917 412,41 \$;

ATTENDU qu'afin de permettre la poursuite du développement industriel dans le Technoparc Montréal et de satisfaire aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), l'arrondissement de Saint-Laurent a procédé à la réalisation des travaux requis dans le cadre du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand ;

ATTENDU que les travaux devaient débuter le 12 septembre 2016 pour se terminer le 31 décembre 2016, soit avant la saison hivernale ;

ATTENDU que des imprévus et des demandes additionnelles en cours de réalisation ont entraîné des délais et dépenses supplémentaires, de sorte que les travaux n'ont pas pu être complétés à la date initialement prévue, seulement 73 % des travaux étant réalisés en date du 31 décembre 2016;

ATTENDU qu'à ce jour, le degré d'avancement des travaux est d'environ 86 % et que les travaux restants sont en cours de réalisation et se termineront au printemps 2017 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un montant additionnel de base de 381 977,92 \$, taxes incluses, et un montant additionnel de contingences de 555 076,14 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Excavation Loiselle inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand - Soumission 16-011.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0310

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378019 relatif à des dépenses pour des services professionnels reliés à la réalisation des travaux des pistes cyclables et piétonne sur le boulevard Montpellier.

ATTENDU les ententes-cadres pour les services professionnels conclues par la Ville – Contrat 17-15664 et entente 1186571 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 43 532,98 \$, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance (contrat 17-15664) et de 14 946,75 \$, en faveur de SNC Lavalin GEM Québec inc., (entente-cadre 1186571), pour le contrôle qualitatif des travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0311

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174500013 relatif à un partenariat de recherche et développement avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent est le huitième arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal et compte plus de 100 000 d'habitants, dont la majorité est issue directement ou indirectement de l'immigration;

ATTENDU que l'Arrondissement désire s'associer à la Chaire de relations publiques et communications marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour l'accompagner dans l'établissement d'un partenariat de recherche visant à établir un diagnostic de la relation qu'il entretient avec ses citoyens par rapport à l'information municipale et, dans un deuxième temps, à dégager des recommandations pour améliorer cette relation;

ATTENDU que la démarche vise à alimenter le processus qui mènera à l'élaboration d'un plan d'action pour communiquer avec les citoyens;

ATTENDU que l'objectif principal de l'étude est de mieux connaître la population de Saint-Laurent, sa relation avec l'instance municipale, son sentiment d'appartenance à Saint-Laurent, ses canaux de communication privilégiés, et les sujets qui la préoccupent;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'établir un partenariat de recherche et développement avec la Chaire de relations publiques et communication marketing de l'UQAM sur une période de trois ans et autoriser une dépense de 40 000 \$ en 2017 pour démarrer le projet.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0312

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549004 relatif au rejet de soumission et au retour en appel d'offres public pour l'entretien des bassins aquatiques.

ATTENDU l'appel d'offres public 17-15878 lancé en mars 2017 pour l'entretien des bassins aquatiques;

ATTENDU que l'offre de service présentée par le seul soumissionnaire est de 33 % supérieure à l'estimation;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques.

ADOPTÉ.

CA17 08 0313

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin.

ADOPTÉ.

CA17 08 0314

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177646002 relatif à la résiliation d'un contrat de services professionnels relatif aux travaux d'aménagement de la place du 375^e anniversaire de Montréal.

ATTENDU les résolutions CA15 08 0630 adoptée le 14 septembre 2015 par le conseil d'arrondissement et CE15 1748 adoptée le 23 septembre par le comité exécutif pour accorder à la firme Atelier Christian Thiffault (« la firme ») un contrat de 133 634,01 \$ pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375^e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la firme a présenté à l'Arrondissement certaines réclamations touchant la facturation;

ATTENDU que l'Arrondissement a rencontré les représentants de la firme à plusieurs reprises pour étudier ces réclamations, les analyser et proposer une solution équitable;

ATTENDU que la firme a refusé la solution proposée et qu'elle a décidé, en date du 21 avril 2017, d'arrêter, toute intervention dans le projet et qu'elle en a fait part à l'Arrondissement par écrit;

ATTENDU qu'afin que ce projet ne demeure pas sans surveillance et qu'il soit livré dans les délais prévus, l'Arrondissement s'est vu contraint de prendre la relève de la surveillance à partir du 24 avril 2017 et en a informé le consultant;

ATTENDU qu'il a lieu de résilier le contrat

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au comité exécutif de résilier le contrat octroyé à la firme Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation

de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la place publique du 375e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA17 08 0315

Soumis sommaire décisionnel numéro 1161195005 relatif au projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 3717283 Canada inc. un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 985 247 du Cadastre du Québec.

ATTENDU que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté par l'arrondissement pour acquérir ledit terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 985 247 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 15 454,6 mètres carrés.

ATTENDU les négociations entre la Ville et 3717283 Canada inc. établissant les conditions assujetties à l'acquisition dudit terrain vacant;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de de 3717283 Canada inc.. immeuble sis au 1690-1700, rue Jules-Poitras, constitué du lot 1 985 247 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Jules-Poitras et à l'est du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, Ille tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0316

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231004 visant à devancer la séance ordinaire du 4 juillet 2017 au 27 juin 2017 et à reporter la séance du 1^{er} août 2017 au 8 août 2017.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance du mois de juillet 2017 devrait en principe se tenir le 4 juillet 2017;

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement souhaite la devancer au 27 juin 2017;

ATTENDU que la séance du mois d'août devrait en principe se tenir le 1^{er} août 2017;

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement souhaite la reporter au 8 août 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De devancer la séance ordinaire du 4 juillet 2017 au 27 juin 2017 et de reporter la séance du 1^{er} août 2017 au 8 août 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0317

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950025 relatif à l'acceptation de l'offre faite par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal en août 2013, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, liée à la dotation et au comblement des postes vacants de contremaître de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que les programmes en gestion des ressources humaines, notamment ceux reliés à la fonction « contremaître » du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, sont de qualité et assurent la cohérence nécessaire à la dotation des postes de contremaître de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'offre faite par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal en août 2013, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, liée à la dotation et au

comblement des postes vacants est acceptée uniquement parmi les postes cadres de contremaître;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre faite par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal en août 2013, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, liée à la dotation et au comblement des postes vacants de contremaître à l'arrondissement de Saint-Laurent et uniquement ceux-ci parmi les postes cadres, le tout effectif à compter de la date de la présente décision.

ADOPTÉ.

CA17 08 0318

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173650001 relatif retrait de l'arrondissement de Saint-Laurent de l'Entente intermunicipale GoCité.

ATTENDU qu'en 2005, l'arrondissement de Saint-Laurent, de concert avec 6 autres municipalités, devenait partenaire dans GOcité par l'entremise d'un apport financier et de sa participation à l'élaboration d'un appel d'offre pour trouver un fournisseur à qui sera confié l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité, tel qu'il appert de la résolution numéro CA05 080837 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 4 octobre 2005, sommaire décisionnel numéro 1052277011;

ATTENDU que le contrat d'entretien, de support, d'améliorations et de commercialisation du progiciel GOcité donné à la firme DMR, pour une période de 5 ans, vient à échéance à la fin de l'année 2017, tel qu'il appert de la résolution numéro CA11 080644 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 6 septembre 2011, sommaire décisionnel 1113650002;

ATTENDU que dans le contexte de ses nouvelles orientations technologiques, l'apport des technologies de Gocité pour l'arrondissement de Saint-Laurent deviendra marginal et ne justifie plus les dépenses reliées au développement de Gocité;

ATTENDU qu'en conformité avec l'Entente intermunicipale (article 14), une partie des redevances du fonds de développement de Gocité sera remise à Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le retrait de l'arrondissement de Saint-Laurent de l'Entente intermunicipale GoCité à compter du 15 octobre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0319

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549007 visant à approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la division des parcs et espaces verts de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017 pour un montant maximum de 95 000 \$.

ATTENDU que la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics acquière année après année nombre de végétaux pour maintenir son patrimoine horticole;

ATTENDU que ce soit sur les boulevards, sur les bâtisses publiques ou dans les parcs, un nombre considérable de bulbes, d'annuelles, de vivaces et d'arbustes contribuent à faire de l'arrondissement un endroit agréable où il fait bon vivre;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la division des parcs et espaces verts de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017 pour un montant maximum de 95 000 \$.

ADOPTÉ.

CA17 08 0320

Soumis sommaire décisionnel numéro 1171700003 visant à autoriser l'affectation des surplus de gestion d'une somme de 1 500 000 \$ permettant d'assumer les dépenses imprévues du projet de construction du complexe sportif.

ATTENDU la résolution CA13 080408 adoptée le 20 juin 2013 par le conseil d'arrondissement, octroyant à Unigertec inc. un contrat pour les travaux de construction du complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent – Soumission 13-001 (sommaire décisionnel 1130069003);

ATTENDU que le 7 février 2017, l'arrondissement a procédé à l'acceptation provisoire du Complexe sportif;

ATTENDU qu'il reste plusieurs directives de changements finalisées à réaliser, des déficiences à corriger ainsi que des solutions à apporter aux problèmes constatés pendant la période de mise en service;

ATTENDU que ces derniers problèmes devront être réglés rapidement afin d'assurer le bon fonctionnement des installations sportives;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent d'une somme de 1 500 000 \$ permettant d'assumer les dépenses imprévues au projet de construction du Complexe sportif après l'acceptation provisoire du bâtiment et de répondre à différents besoins pour la correction des déficiences et la mise en service du Complexe sportif avant son ouverture officielle.
2. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0321

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879006 visant à l'autoriser la campagne d'amnistie 2017 dans les bibliothèques.

ATTENDU le projet original d'amnistie lié à la lecture et nommé « Lire c'est payant », mis en place par le réseau des bibliothèques de Montréal;

ATTENDU que, tout comme de nombreuses bibliothèques à travers le monde, les Bibliothèques de Montréal tiendront une amnistie du 2 au 22 juin 2017, permettant aux abonnés de rapporter les documents toujours en leur possession sans recevoir d'amende;

ATTENDU qu'en 2017, Montréal fêtera son 375^e anniversaire et désire donner un caractère exceptionnel à cette amnistie en posant divers gestes, soit d'accepter de refaire gratuitement la carte d'un abonné si celle-ci a été perdue et de déclarer amnistiés les frais reliés aux documents déclarés perdus, s'ils sont retournés en bon état;

ATTENDU que la proclamation de l'amnistie est un moyen agréable et peu coûteux pour récupérer des documents en retard, encourager certains usagers à fréquenter à nouveau les bibliothèques et promouvoir les services et collections de nos bibliothèques;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la campagne d'amnistie 2017 dans les bibliothèques qui se tiendra du 2 au 22 juin 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0322

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121010 relatif à un montant au Centre de gestion des déplacements MOBA pour l'organisation et la gestion de la compétition « Les Champions de la mobilité durable 2017 » destinée aux employés municipaux et aux travailleurs des entreprises laurentiennes.

ATTENDU que *Les Champions de la mobilité active* est une compétition qui s'adresse aux employés municipaux et aux travailleurs des entreprises laurentiennes qui se déplacent en

transport actif (vélo, marche, course, etc.) pour leurs déplacements, que ce soit entre leur domicile et leur travail ou pour tous leurs déplacements;

ATTENDU que la première édition « pilote » de ce projet, qui a eu lieu dans le cadre de la Fête AlterAuto de juin 2016, et organisée par MOBA, a connu un franc succès avec près de 90 participants qui ont effectué plus de 1 300 déplacements actifs totalisant 17 595 km;

ATTENDU que pour 2017, MOBA désire relancer cette compétition sur une plus longue période, soit du 1^{er} juin au 31 août 2017 (trois mois au lieu d'un mois) démontrant qu'il est possible de se déplacer en transport actif à Saint-Laurent;

ATTENDU que ce projet permet à l'arrondissement de rayonner une fois de plus dans la région montréalaise pour son innovation et son engagement envers les initiatives de mobilité durable;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un montant de 9 123,27 \$ (taxes incluses) au Centre de gestion des déplacements MOBA pour l'organisation et la gestion de la compétition « Les Champions de la mobilité durable 2017 » destinée aux employés municipaux et aux travailleurs des entreprises laurentiennes.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel:

ADOPTÉ.

CA17 08 0323

Dépôt par la directrice d'arrondissement par intérim du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984005).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 mars et le 27 avril 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 avril 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0324

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :
 - Soirée gala du mérite Ovation municipale des Assises annuelles 2017 de l'U.M.Q. au palais des congrès de Montréal, le 5 mai 2017 – 9 billets à 150 \$: **1 350 \$**
 - 75e anniversaire du Cercle de Fermières Saint-Laurent, le dimanche 7 mai 2017, 2 billets à 20 \$ **40 \$**

2.- D'autoriser la ratification relative au remboursement des dépenses afférentes;

- Soirée Les Crabes au bénéfice de L'Ancre des jeunes (organisme de prévention du décrochage scolaire), le 12 avril 2017, à Ville Mont-Royal : **300 \$**

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0325

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 613, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de deux enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 613, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de deux enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0326

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 470, rue Petit dans la zone H17-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170402);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 470, rue Petit dans la zone H17-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0327

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 877, rue du Gray Circle dans la zone H15-027 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation de la distance d'une terrasse arrière par rapport à la limite latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 877, rue du Gray Circle dans la zone H15-027 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation de la distance d'une terrasse arrière par rapport à la limite latérale qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur le plan soumis le 26 avril 2017, à la condition de fournir une lettre de non-objection du voisin.

ADOPTÉ.

CA17 08 0328

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499022 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3339, boulevard Pitfield dans les zones I02-004 et I02-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'un accès véhiculaire dont la largeur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170404);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3339, boulevard Pitfield dans les zones I02-004 et I02-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'un accès véhiculaire dont la largeur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0329

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 109, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un agrandissement dont la distance par rapport à la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. e) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170405);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 109, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation d'un agrandissement dont la distance par rapport à la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0330

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499024 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4870-4900, rue Courval dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'ajout d'un quai de chargement sur l'élévation latérale ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. f) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140406);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4870-4900, rue Courval dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'ajout d'un quai de chargement sur l'élévation latérale ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0331

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3005, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. g) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170407);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3005, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0332

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499032 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3500, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'un usage « École de conduite » à l'extérieur du bâtiment commercial.

ATTENDU qu'au point 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170408);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3500, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'un usage « École de conduite » à l'extérieur du bâtiment commercial, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme à condition qu'il n'ait aucun entreposage extérieur.

ADOPTÉ.

CA17 08 0333

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés aux 3900, 3950, 4000, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-042 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction de 3 habitations multifamiliales dont les accès véhiculaires et la localisation du stationnement pour visiteurs ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 3. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161205);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés aux 3900, 3950, 4000, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-042 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction de 3 habitations multifamiliales dont les accès véhiculaires et la localisation du stationnement pour visiteurs ne respectent pas toutes les normes applicables, telle que représentée sur les plans soumis dans l'Option 1 à la séance du Comité consultatif d'urbanisme et sur le plan d'aménagement paysage daté du 24 avril 2017 montrant la plantation d'une haie dissimulant la visibilité des cases de stationnement en cour avant.

ADOPTÉ.

CA17 08 0334

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 3 habitations multifamiliales aux 3900, 3950 et 4000, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-042 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 5 avril 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 3 habitations multifamiliales aux 3900, 3950 et 4000, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-042 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté à la séance du Comité consultatif d'urbanisme en référence à l'Option 1 montrant le traitement architectural des 3 bâtiments et, à l'Option 2, pour le traitement des entrées principales ainsi que le plan d'aménagement paysager daté du 24 avril 2017 le tout, aux conditions suivantes :

1. atténuer la visibilité des 2 sorties d'air situées sur le terrain à proximité de la piscine par des aménagements de qualité;
2. fournir un plan de gestion des matières résiduelles;
3. fournir un plan détaillé de phasage avec la gestion du chantier;
4. fournir un plan de gestion des déplacements.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique couleur « QueenSport » et « Royal Gray » de la compagnie Brampton et de l'aluminium de couleur « vent de fumée » de la compagnie Gentek, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0335

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499018 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 3606, boulevard Poirier dans la zone I11-007 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements et ayant pour objet pour la régularisation de l'usage bureau localisé au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20170401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 12 avril 2017 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située au 3606, boulevard Poirier dans la zone I11-007 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet la régularisation de l'usage « bureau » existant qui représente 23 % de la superficie totale industrielle et qui est localisé au deuxième étage de ce bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'effectuer les aménagements et plantations de 18 arbres suggérés sur le plan d'aménagement de paysage bonifié.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0336

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. c) de la séance tenue le 5 avril 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170402);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 1800, rue Decelles dans la zone H15-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs de l'agrandissement seront recouverts de déclin de bois de couleur « Cèdre rouge » de la compagnie Maxiforêt et le revêtement de toit sera une membrane élastomère de couleur « Blanc » de la compagnie Soprema, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0337

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 916, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 5 avril 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170403);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 916, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0338

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrines pour un établissement commercial situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. e) de la séance tenue le 6. e), ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170404);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrines pour un établissement commercial situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0339

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale créant les lots 5 030 239 à 5 030 241 donnant sur la rue Alexander-Fleming dans la zone I04-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. f) de la séance tenue le 5 avril 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170406);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale créant les lots 5 030 239 à 5 030 241 donnant sur la rue Alexander-Fleming dans la zone I04-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0340

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499034 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4325, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161007);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 4325, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que bonifier sur les plans soumis en date du 10 avril 2017.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres grises « Buff meulé » de la compagnie Limestone, de granit noir pour les murets, et de l'acier noir « anthracite » de la compagnie Mac métal Architectural, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0341

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0342

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- permettre l'aménagement d'un jardin domestique ou collectif sur un terrain privé bâti dans toutes les zones et à certaines conditions;
- permettre l'aménagement d'un jardin collectif à des fins transitoires sur un terrain non bâti dans toutes les zones et à certaines conditions ;
- autoriser la production de fruits et légumes pour la classe d'usage Manufacturière (i3);
- ne plus assujettir au processus de PIIA, un projet d'agriculture urbaine réalisé dans la cour d'un établissement scolaire;
- introduire certaines définitions visant à distinguer les types de jardins aménagés à des fins d'agriculture urbaine.

(RCA08-080-0001-103 – 1174903001)

CA17 08 0343

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-104 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174152002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-104 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 30 mai 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA17 08 0344

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement en vue de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de Prohiber les usages « i2: Commerce de gros » et « i4: Transport et construction » dans les zones B17-001, B17-004, B17-006, B17-007, B17-011, B17-012, B18-024, B18-027 et B18-034 situées à l'est du boulevard Marcel-Laurin et au sud de la voie ferrée et les usages « i5: Produits chimiques et pétroliers » dans les zones B17-001, B17-004, B17-006, B18-024, B18-027 et B18-034.

CA17 08 0345

Le règlement numéro RCA08-08-0003-17 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1174903002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le Règlement numéro RCA08-08-0003-17 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

CA17 08 0346

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

CA17 08 0347

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté en vue de modifier le règlement numéro 1140 sur les nuisances.

CA17 08 0348

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA17-08-1 sur les tarifs.

CA17 08 0349

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA17-08-6 visant à délimiter la zone commerciale « Décarie ».

CA17 08 0350

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-105 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174152003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-105 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 mai 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA17 08 0351

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement en vue de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de prévoir une disposition stipulant que pour un usage lieu de culte, le terrain visé ne doit pas être adjacent à un terrain situé dans une zone Habitation.

CA17 08 0352

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950023 relatif à la nomination d'un chef de section, développement du territoire à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste chef de section, développement du territoire à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Pooya Rafiee (matricule) au poste de chef de section, développement du territoire à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics (poste 57712 – emploi - SBA 266128), à compter du 6 mai 2017. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0353

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950012 relatif à la modification du statut temporaire à un statut permanent d'un poste de contremaître aqueduc et égouts, à la Division de la voirie – Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que la structure des postes de contremaître à la section aqueduc et égouts (emploi 208620) comporte trois postes, deux permanents et un temporaire;

ATTENDU qu'un poste temporaire de contremaître aqueduc et égouts (poste : 64315 – emploi : 208620 -SBA 288563) sera vacant à compter du 15 mai 2017;

ATTENDU qu'il convient d'en modifier le statut pour un poste permanent pour des raisons de stabilisation de structure et surtout, d'attraction et de rétention de main-d'œuvre puisque cet emploi est en pénurie de candidatures;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le statut temporaire (poste : 64315 – emploi : 208620 - SBA 288563) à un statut permanent d'un poste de contremaître aqueduc et égouts, à la Division de la voirie – Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA17 08 0354

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950009 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'un poste d'agent de bureau est devenu vacant suite au départ de son détenteur (emploi 792820 - poste: 59595 - SBA: 266252), à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU que le poste a été affiché du 13 février au 17 février 2017 (SLA-17-VACA-792820-59595) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste ainsi que l'existence d'une liste de candidats qualifiés pour le poste d'agent de bureau, à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Frank Mouiche (matricule 100011331) au poste d'agent de bureau (emploi 792820 - poste 59595 - SBA 266252) à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Sa nomination sera effective en date du 3 mai 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0355

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950024 visant à autoriser la création de deux postes temporaires de contremaître d'arrondissement, voirie et parcs à la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'implantation du nouveau *Programme de relève des contremaîtres de la Ville*;

ATTENDU que l'arrondissement désire accueillir deux candidats qui ont fait l'objet d'un processus de sélection par le Service central des ressources humaines et qui sont déjà des contremaîtres temporaires à Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il convient de créer deux postes temporaires dans le nouvel emploi de contremaître d'arrondissement, voirie et parcs (emploi 221430) rétroactivement au 1er mai 2017, pour une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2017;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer deux postes temporaires dans le nouvel emploi de contremaître d'arrondissement, voirie et parcs (emploi 221430) rétroactivement au 1er mai 2017, pour une durée ne dépassant pas le 31 décembre 2017. Un poste sera créé dans la section Horticulture et parcs, à la Division parcs et espaces verts, et l'autre poste dans la section Voirie (opérations) et signalisation à la Division de la voirie. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal et Programme de gestion des talents (relève) pour les contremaîtres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0356

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950026 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Section CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste d'agent de bureau est devenu vacant suite à la mutation de son détenteur (emploi 792820 - poste: 33804 - SBA: 266271), à la Section CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que le poste a été affiché du 11 avril au 19 avril 2017 (SLA-17-VACA-792820-33804) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste ainsi que l'existence d'une liste de candidats qualifiés pour le poste d'agent de bureau, à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Mario Augusto Velez Granada (matricule 100039909) au poste d'agent de bureau (emploi 792820 - poste 33804 - SBA 266271) à la Section CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Sa nomination sera effective en date du 20 mai 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0357

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950022 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de madame Ysabelle Laniel (matricule 227550999) au poste de préposé à l'entretien sports et loisirs à compter du 6 mai 2017 (Poste : 40818 – Emploi : 600470 – Centre d'opération 304726) à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA17 08 0358

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 50

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Francesco Miele accueille favorablement la décision de diffuser les séances du conseil d'arrondissement sur le Web.
 - Le conseiller Aref Salem invite la population aux activités suivantes :
 - 13 mai : distribution du compost;
 - traitement des frênes;
 - 27 mai : journée de la biodiversité;
 - les inscriptions pour le concours Maison fleurie débutent le 10 mai.
 - Le maire Alan DeSousa offre ses meilleurs vœux pour la Fête d'Israël et mentionne que le prochain Gala Alpha se tiendra à la fin mai.
-

CA17 08 0359

Deuxième période de questions du public, de 22 h à 22 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Mario Bonenfant, 860, rue Gohier :

- Remercie pour la collaboration pour l'érablière;
- Plaque au parc Beaudet pour le 125^e du Canada « Parc de la paix ». Aimerais le retour de la plaque.

Réponse (Alan DeSousa) : demande au citoyen de déposer sa demande auprès du directeur des communications, monsieur Paul Lanctôt.

Monsieur Berg Merdjanian :

- Demande à qui appartient la clôture devant le bureau de poste.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous procéderons à la vérification et vous informerons du résultat.

CA17 08 0360

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De lever la séance à 22 h 10.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017.
